

DOSSIER REINSCRIPTION

Dossier à imprimer et à compléter pour le jour de votre rentrée, jour de votre inscription administrative.

*Ou à renvoyer par courrier à l'attention de Madame DEBISSCHOP
(Merci de mentionner votre année de promo)*

Pièces OBLIGATOIRE à fournir - **Etudiants FRANCAIS**

- Attestation d'assurance civile
- 2 enveloppes grand format timbrées (nom prénom de l'étudiant et adresse parentale)
- Le règlement des droits universitaires (*tous les chèques devront être à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Ensait*) Cf. annexe
- Copie de votre carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale (*Celle-ci vous a été envoyée par la CPAM*)

- Si vous êtes boursier : copie de l'avis conditionnel ou définitif de bourse de bourse 2018/2019
- Si vous êtes sportif de haut niveau, un document l'attestant

- Si vous êtes salarié photocopie du contrat de travail précisant le nombre d'heures (150h/trimestre ou 600h/an), la durée du contrat (couvrant la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018) pour être dispensé du paiement de sécurité sociale

Pièces OBLIGATOIRE à fournir - **Etudiants ETRANGERS**

- Extrait d'acte de naissance
- Attestation d'assurance civile
- Justificatif de Sécurité Sociale si vous ne devez pas vous affilier (*carte européenne d'assurance maladie*)
- Copie de la carte de séjour en cours de validité ou du récépissé de dépôt de la demande
- Le règlement des droits universitaires (chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Ensait)
- Copie du diplôme (Bachelor ou Master ...)
- 2 enveloppes grand format timbrées (nom prénom de l'étudiant et adresse parentale)

- Pour les étudiants en Double Diplôme, copie de l'inscription dans l'autre établissement.

En cas de problèmes liés à votre inscription, vous pouvez contacter le service Scolarité (à partir du 20 août 2018) au 03.20.25.64.64

Mail : sarah.debisschop@ensait.fr

Notice explicative

Concernant le dossier de réinscription* des étudiants redoublants en 1ère année, des étudiants de 2ème et 3ème année pour l'année universitaire 2018/2019

Cette notice a pour finalité de vous aider à vous inscrire en ligne. Consultez là attentivement avant de renseigner les champs demandés.

I – COMMENT FAIRE VOTRE Réinscription ?

Le jour de votre rentrée

ATTENTION !

Votre demande ne sera pas étudiée :

- en cas de retard ;
- si chacun des onglets n'est pas renseigné ;
- si toutes les pièces demandées ne sont pas jointes.

1. Vérification de vos données en ligne **UNIQUEMENT** par internet : <http://aurion.ensait.fr/>

* Vous devez vous connecter avec vos identifiants Web Aurion communiqués par l'ENSAIT afin de vérifier les informations renseignées pour l'ensemble des onglets suivants :

- **Etat civil**
- **Adresses**
- **Coordonnées**
- **Vos parents** (Situation des parents)
- **Votre parcours scolaire**
- **Parcours scolaire –suite**
- **Informations complémentaires** (Bourse ; sécurité sociale*...)
- **Informations manquantes**
- **Finalisation de l'inscription**

2. Inscription administrative au sein de l'établissement.

* Dossier dument complété à rendre (dossier ci-joint)

Le paiement des droits

Pour **les étudiants de 2ème année** : le montant des droits à payer sera effectué auprès du service financier lors de vos jours de rentrée, c'est-à-dire le **10 septembre 2018**.

Pour **les étudiants de 3ème année** : le montant des droits à payer sera effectué auprès du service financier lors de vos jours de rentrée, c'est-à-dire le **1 octobre 2018**.

ATTENTION : les étudiants de 2^{ème} année ayant des examens de 2^e session ne pourront s'inscrire en 3^{ème} qu'à la suite du jury de 2^e session.

Le règlement des droits de scolarité peut être effectué par espèce (**les billets de 500 euros seront refusés**), carte bancaire, chèque bancaire.

Le règlement pour les frais de bibliothèque, si vous souhaitez vous y inscrire, s'effectuera à part.

Pour les **étudiants boursiers** : si vous disposez déjà de votre **avis définitif** de bourse au moment de l'inscription en ligne, vous devez cocher la case « boursier » et joindre, lors de votre rentrée, une photocopie de l'avis en recto/verso.

Si vous avez fait une demande de bourse et que vous n'avez pas encore obtenu votre **avis définitif** au moment de l'inscription, vous devez choisir « non exonéré », payer les droits et une fois que vous aurez reçu cet avis, faire une demande de remboursement. **Il est donc impératif et dans votre intérêt de respecter les délais fixés par le CROUS.**

(Pour tout renseignement, contactez le CROUS ou consultez le site : <http://www.crous-lille.fr/>)

Les droits de scolarité s'élèvent à 601 euros